



Compte-rendu de réunion de la commission sportive

PV n°7

réunion du 22/10/2024

Présents : P. Bottoni, C. Denon, Olfa Ghribi-Joffroy, V. Jacob, F. Jury, É. Jacquenet, S. Mesrour, D. Renaud, N. Zajac, C. Zakarian & N. Hachette

Excusé : C. Pastor

REPORTS EXCEPTIONNELS

Dans le cadre du **Tiby U19 Val-d'Oise**, la commission se montrera bienveillante dans les demandes de report exceptionnelles formulées afin de permettre notamment aux entraîneurs de participer au colloque de formation (8-9 novembre), qui est une circonstance de recyclage.

Les matches pourront ainsi être reportés prioritairement au dimanche 10 novembre, ou (avec l'accord des 2 parties) être avancés au 2-3 novembre, voire (pour les championnats adultes) être reportés au week-end du 16-17 novembre si les équipes en question ne sont pas concernées par le 2^e tour de coupe de France régionale.

Toute demande abusive sera en revanche sanctionnée.

ORGANISATION FINAL4 U15 / U18 M

Pour l'organisation du Final4 des championnats régionaux U15M et U18M (week-end du 24-25 mai 2025, 4 matches le samedi & 4 matches le dimanche), **un appel à candidature est lancé**.

Les clubs intéressés peuvent postuler par courriel auprès de la commission (5800000.coc@ffhandball.net).

Un cahier des charges est disponible sur le site de la ligue (<https://bit.ly/48heGIY>).

WEEK-END DU 19-20/10

► U18 M

PÉNALTÉ FINANCIÈRE | responsable de salle manquant | article 88.2 RG

DELAYAGE P4	19/10/2024	PLAISIR – LES CLAYES HB	AC BOULOGNE-BILLANCOURT 2	PLAISIR – LES CLAYES HB
-------------	------------	-------------------------	---------------------------	-------------------------

► U18 F

PÉNALTÉ SPORTIVE & FINANCIÈRE | forfait isolé | article 104.2.1 (a) RG

DELAYAGE P4	20/10/2024	ENT. ST-QUENTIN-EN-YVELINES	CM AUBERVILLIERS	CM AUBERVILLIERS
-------------	------------	-----------------------------	------------------	------------------

► U15 F

PÉNALTÉ FINANCIÈRE | responsable de salle manquant | article 88.2 RG

DELAYAGE P3	19/10/2024	SCA 2000 ÉVRY	PLAISIR – LES CLAYES HB	SCA 2000 ÉVRY
-------------	------------	---------------	-------------------------	---------------

WEEK-END DU 9-10/11

► HON M

PÉNALTÉ FINANCIÈRE | non respect du délai d'envoi de conclusion | article 93 RG

POULE 3	J6	TORCY HB MLV 1B	US PALAISEAU 1B	TORCY HB MLV
---------	----	-----------------	-----------------	--------------


Christian Zakarian
président de la commission

Les membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFHandball, cette décision est susceptible d'être contestée auprès du président de la commission des réclamations et litiges de la ligue Île-de-France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus.